

MONT-DE-MARSAN Les Nouvelles Galeries

40 - Landes

LES ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES



Commerces, de l'habitat, des activités.

Nos atouts

Contexte urbain :

Mont-de-Marsan dispose d'atouts comme son tissu économique environnant, ses laboratoires de recherche, ses ressources naturelles (agriculture, sylviculture, géothermie...) mais également sa dynamique associative et culturelle. La Ville fait aujourd'hui face à de nombreux défis

notamment en matière d'habitat, de commerces et de cadre de vie.

• Ambition « Action Cœur de Ville » : La Ville ambitionne dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » de créer une dynamique commerciale, au travers d'un parcours marchand, de mettre en valeur le patrimoine et de favoriser la production de logements et d'équipements publics structurants.

Notre site « Réinventons »

- Situé au niveau des « Quatre Cantons », carrefour commerçant du centre-ville, ce bâtiment, aujourd'hui disponible à la vente, accueillait autrefois l'établissement « les Nouvelles Galeries ». Il est aujourd'hui placé en périmètre Monuments historiques, au cœur du futur parcours marchand en cours de réalisation dans le cadre d'Action Cœur de Ville.
- Le bâtiment a été créé dans les années 1900 et a été rénové en 1962. Le site est composé d'un sous-sol et de trois niveaux, sur lequel s'adosse une maison de ville sur deux niveaux et un comble aménageable.

Occupation actuelle: Vacant



Localisation

Cœur de ville 27, rue Léon-Gambetta 40000 Mont-de-Marsan

Nombre d'habitants

32000

Référence cadastrale

Parcelles AB n° 301, 302 et 303

Caractéristiques du site

MAÎTRISE FONCIÈRE

En cours d'acquisition

SUPERFICIE

Surfaces parcelles : 3 000 m² Surface de plancher actuelle : 2740 m²

ÉTUDES/DIAGNOSTICS EN COURS OU RÉALISÉS

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration Étude urbaine, architecturale et paysagère lancée par la Ville et l'Agglomération. Études de structures en cours

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Bâtiment situé sur le périmètre des Monuments historiques du centre-ville

POINTS DE VIGILANCE

Exigences réglementaires en matière de charges et de sécurité incendie